

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 AVRIL 2023

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 01
- exclus : 00

Date de convocation et
d'affichage :

30/03/2023

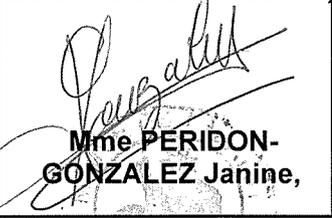
OBJET

Subventions
2023
Accordées aux
Associations
&
Au SIVE

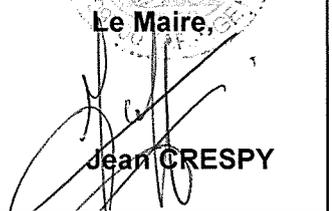
Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Sous-Préfecture
de Pamiers le
06 avril 2023
et publication du
06 avril 2023

Le Maire certifie, sous sa
responsabilité, le caractère
exécutoire de la présente
délibération.

Le secrétaire de séance,


**Mme PERIDON-
GONZALEZ Janine,**

Le Maire,


Jean CRESPIY

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean CRESPIY, Le Maire.

Étaient présents : M. CRESPIY Jean, M. LEMOINE Denis, M. PERROT Alain, Mme PECCATTE Bernadette, M. DENOS Bernard, Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, Mme CANCEL Émilie, M. VIDOTTO Matthieu, M. PEDOUSSAUD Jean, M. BELBEZE Jean-Jacques

Étaient absents excusés : Mme CARTAILLAC Aude,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme PERIDON-GONZALEZ Janine a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des subventions à attribuer pour l'année 2023 :

Associations	Montant attribué
<i>Monsieur Alain PERROT en sa qualité de membre de l'association, ne prend pas part au vote pour la subvention APCBA</i>	
APCBA (chasse)	200,00 €
Approuvée : 9 voix pour	
<i>Mme Janine PERIDON-GONZALES, M jean CRESPIY en leur qualité de membre du comité des fêtes ne prennent pas part au vote pour la subvention « Comité des fêtes ».</i>	
Comité des fêtes	3 470,00 €
Approuvée : 8 voix pour	
Mémoire de la résistance Saverdunoise	50,00 €
FNACA	50,00 €
Resto du coeur	150,00 €
Midi cardio greffe	50,00 €
APEV	150,00€
Le chaverdunois	160,00€
CLIC	150,00€
Total budget -cpte 65748	4 430,00 €
Approuvée à l'unanimité	

FUH	210.00€
Total budget -cpte 65733	210,00 €
Approuvée à l'unanimité	

OCCE COOP SCO école de Canté	120,00 €
OCCE COOP SCO école de Lissac	120,00 €
OCCE COOP SCO école de St Quirc	120,00 €
Total budget -cpte 657348	360,00€
Approuvée à l'unanimité	

TOTAL SUBVENTIONS	5 000,00€
--------------------------	------------------

Monsieur le Maire informe que pour bénéficier de la subvention les associations devront fournir le cerfa 12156*06 ainsi que les pièces justificatives s'y raccordant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme